

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 21 septembre 2009 à 20 heures 30 en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 16 septembre 2009.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 août 2009.
- Station d'épuration.
- Choix du coordonnateur sécurité protection santé (S.P.S) dans le cadre de la construction de l'école.
- Déplacement du chemin rural 9 (chemin du Persil).
- Travaux sur la voie communale 4 : participation communale.
- Vœux du maire.
- Comptes-rendus des commissions.
- Comptes-rendus des EPCI
- Questions diverses.

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009

A 20 HEURES 30

L'an deux mil neuf, le 21 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, Maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cherreau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Nomination du secrétaire de séance :

M. Rué, Conseiller municipal est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juillet 2009 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Station d'épuration.

Le maire accompagné de M. Motard adjoint chargé des réseaux rappelle les réunions assainissement du 1^{er} avril et du 9 septembre 2009.

Il énonce les différents documents et avis de : SAFEGE - NATEO - SATESE - SESAER - au vu desquels et après étude, il est décidé :

1 - d'effectuer prioritairement les réparations visant à supprimer les eaux claires parasites par infiltration (EPCI), puis les eaux claires parasites météoriques (EPCM),

2 - de faire réaliser par SAFEGE une analyse plus approfondie des désordres « contre pente, flache » afin de déterminer les urgences et limiter tant les coûts que les perturbations occasionnées par une démolition reconstruction.

Un nettoyage curage du réseau sera effectué puis un autre dans quelques années, suivi d'un nouveau passage de la caméra pour suivre l'évolution des désordres.

A noter à ce jour, que ces désordres n'amènent ni nuisance aux riverains ni perturbation au fonctionnement de la station,

3 - de présenter à l'approbation du Conseil municipal de ce jour,

3-1- La construction d'une nouvelle station d'épuration, filière boues activées de 1500 équivalents habitants en contre bas de l'actuelle, cette dernière fonctionnant jusqu'à la mise en service de la nouvelle prévue pour 2012.

- Le coût estimé est de 1 100 000 € HT sur lequel le montant des subventions, à ce jour, est de 50%.
- Compte tenu des réserves actuelles du budget assainissement et de son excédent annuel par rapport aux dépenses courantes d'entretien, le financement sur 20 ou 25 ans peut largement être supporté sans augmentation de la fiscalité actuelle sur l'eau potable.

3-2- La confirmation de sa mission d'A.M.O. à SAFEGE pour en particulier :

- Finaliser l'avant-projet y compris le traitement des boues et le faire valider par les services de l'Eau en 2010.
- monter les dossiers de demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général.
- lancer la consultation des entreprises.
- suivre la construction.

Le maire demande ensuite à M. Biard, président de la Commission des finances de bien vouloir présenter au Conseil municipal l'analyse financière qui a été faite dans le cadre de la construction de l'ouvrage.

En section d'exploitation, les recettes proviennent essentiellement du produit de la redevance d'assainissement. Les charges à couvrir tant actuelles que futures ont fait l'objet d'une étude attentive.

Compte-tenu du coût de la station et des subventions qui sont envisagés, l'opération s'équilibrera au moyen d'un emprunt de 500 000 € dont l'annuité s'élèverait à 33 000 € à la date d'aujourd'hui.

En conclusion, l'analyse des différents paramètres « dépenses et recettes » montre que le budget assainissement se suffira à lui-même dans ce programme de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- a) Construction d'une nouvelle station d'épuration, filière boues activités de 1 500 éq/habitants en contre bas de l'actuelle selon l'exposé ci-dessus :

Votants : 15 - Pour : 14 - Abstention : 1

- b) Confirmation de la mission d'A.M.O au Cabinet SAFEGE selon l'exposé ci-dessus :

Votants : 15 - Pour : 14 - Abstention : 1

Choix du coordonnateur sécurité protection santé (S.P.S) dans le cadre de la construction de l'école.

Le maire expose que le Comité de suivi et de validation de l'école s'est réuni le mardi 15 septembre 2009 pour étudier le rapport de l'A.M.O. portant sur l'analyse des offres déposées.

Il ressort à l'unanimité des membres que le Cabinet BATEC, Jean-Michel Durand 2, rue du Manoir d'Orbe à Antoigné (Maine et Loire) est le mieux-disant pour un montant de 3 168 € HT soit 3 788,93 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 15 - Pour 15

- Retient la société BATEC en qualité de S.P.S. pour la construction de la nouvelle école.
- Autorise la maire à signer tous documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de ce dossier.
- La dépense susdite est imputée en section d'investissement, opération 203 - article 2313 - construction nouvelle école.

Déplacement chemin rural n° 9.

M. le Maire rappelle la délibération n° 47/2008 du 21 juillet 2008 qui décidait de l'acquisition d'une partie de la parcelle de terre cadastrée AK 75 appartenant à madame Suzanne Parard.

Cet achat aujourd'hui réalisé était motivé par le projet école pour aboutir au déplacement d'une section de chemin rural 9 de manière à le détourner et assurer sa continuité ; la partie du CR 9 déclassée permettant une liaison sécuritaire, sans contrainte, entre la future école et les équipements sportifs du stade municipal.

Il convient d'engager la procédure de déclassement et de classement conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 15 - Pour : 15

- Décide de procéder au déclassement et classement des deux sections concernées.

- Confie au Cabinet Lecreux - Sivigny Géomètres experts, 8, rue Duportal à Tours le soin de mener à bien le dossier.
- Autorise le maire à signer tous documents administratifs et comptables se rapportant à cette affaire.
- La dépenses susdite soit 710 € TTC sera imputée au budget 2009 - section d'investissement - opération 221 - aménagement de terrains abord de l'école - article D 2128.

Travaux sur la voie communale n° 4 : participation communale.

Le maire expose aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles va entreprendre des travaux sur la voie du carrefour rues du Moulin Moreau - Croix Saint Jean à la RD 959. Ces travaux qui débuteront mi-octobre portent sur l'élargissement de la chaussée pour la porter à 4 mètres et la réalisation d'une couche de roulement en enrobés.

Des travaux connexes à charge de la commune sont à adjoindre :

- a) réalisation d'un busage du fossé en diamètre 300 sur 40 ml et en diamètre 500 sur 50 ml soit 90 ml. Ce réseau récupérera en particulier l'écoulement des pluies provenant des équipements sportifs du stade et de la nouvelle école. Le fossé ainsi busé sera remblayé et permettra une jonction piéton avec le chemin de terre longeant au Sud-Ouest la « Pièce de la Mare ».
- b) Réalisation des bordures de trottoir dans le virage côté « Pièce de la Mare ».

Une enveloppe d'environ 9 000 €HT serait nécessaire à la mise en œuvre de ces interventions, la ligne de crédit voirie ouverte au budget 2009 couvre largement la prise en charge de cette dépense.

S'agissant de travaux réalisés par la CCGC mais n'entrant pas dans son patrimoine, une convention d'exécution devra être établie entre la CCGC et la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 15 - Pour : 15

- Décide de la réalisation des travaux ci-dessus présentés.
- Autorise le maire à signer la convention CCGC/commune et tous documents comptables s'y rapportant.

Vœux du maire.

Le maire propose que la manifestation des « vœux du maire » se déroule salle Madeleine Guillemot le dimanche 10 janvier 2010 à 11 heures.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Dernière minute :

Venant d'apprendre que la commune de Semblançay avait déjà retenu la date du 10 janvier à 10 heures 30 pour ses vœux, il sera proposé au prochain Conseil municipal de retenir pour Charentilly, une autre date, vraisemblablement le dimanche 17 janvier à 11 heures.

Comptes-rendus des commissions.

Commission assainissement du mercredi 9 septembre :

Le compte-rendu est celui relaté à la question « station d'épuration ».

Commission de suivi et de validation de l'école du mardi 15 septembre :

Le compte-rendu est celui relaté à la question « choix S.P.S. ».

Communication de M. Lehagre :

Tennis couvert : la réception s'est effectuée le mardi 15 septembre.

Equipement en téléphonie des bâtiments : nouvel opérateur et complément des moyens de communication.

Comptes-rendus des EPCI.

Syndicat de la Choisille : rapporteur M. Rué.

Il s'est réuni le mardi 8 septembre. Présentation du technicien de rivière. Présentation de la méthodologie de travail envisagé et du planning prévisionnel dans le cadre de la réalisation du programme de travaux. Rencontre prévue en mairie le jeudi 8 octobre avec le président du syndicat accompagné du technicien de rivière.

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 14 septembre. Poursuite des études ZA Polaxis - travaux de voirie - pandémie grippale - ligne de trésorerie - salle culturelle.

A propos de la salle culturelle, Mme Cherreau fait état de la dernière réunion de commission, l'inauguration du lieu est prévue en janvier prochain.

Questions diverses.

Un commerce ambulant stationnera chaque vendredi de 13 heures à 15 heures 30 sur l'espace public de la rue des Mailleries. Son activité épicerie - crèmerie - fruits et légumes.

M. Lehagre a filmé la présentation faite en l'église Saint Laurent, par M. Jacques Baraton, lors des journées de Patrimoine : « La révolution française vue de Charentilly ». Ce document est placé sur le site Internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, sans autre question, le maire lève la séance à 21 heures 30.

La prochaine réunion est fixée au lundi 19 octobre à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. le Maire,

Mme Dutertre,

M. Lehagre,

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel

M. Rué,

Mme De Sousa,

Mme Cheruau,

M. Galopin,

M. Biard,

Mme Lamamy -Lacoste,

M. Savard,

M. Hatwell,